

DEPARTEMENT

DES HAUTES-

ALPES



MAIRIE
DE

RISOUL

05600

D E C I S I O N D U M A I R E
N° 2025-11-021

Objet : Confirmation devis SARL HYPODOC / Rédaction et Publication Servitude Administrative : projet permis de construire TESSORE : restauration chalet d'alpage La Lauze.

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'instituer une servitude administrative dans le cadre du projet de « restauration » d'un chalet d'alpage de la famille TESSORE situé sur la parcelle C-507 au lieu-dit La Lauze à Risoul (05600).

Considérant le devis de la SARL HYPODOC d'un montant de 550 € HT ;

M. Régis SIMOND, Maire de Risoul

D E C I D E

Article 1 : Principales caractéristiques

De valider le devis de la SARL HYPODOC à hauteur de 550 € HT, pour l'établissement des formalités préalables, la rédaction de l'acte de servitude et sa publication.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Régis SIMOND, Maire de RISOUl, est autorisé à signer le devis de la SARL HYPODOC, tous les actes liés à ce devis, et, est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le devis et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20251125-DECM2025-11-021-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025
Publication : 25/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Risoul, le 25 Novembre 2025
Le Maire, Régis SIMOND

